

Département

Des Pyrénées-Orientales

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 20/05/2025

Reçu en préfecture le 20/05/2025

Publié le

ID : 066-216601831-20250517-2025_17-DE

S²LOW

De la Commune de SAINT MARSAL

Membres du C.M.

En exercice : 6

Présents : 5

Suffrages exprimés : 6

Séance du 17 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-sept mai à quinze heures, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Présents : METIVIER Guy, BABYLON Martine, BONNEFOY Daniel, CHANTREL Magali, VILLELONGUE Huguette

Absent excusé : LLABOUR Fabrice a donné procuration à METIVIER Guy
M. BONNEFOY Daniel a été nommé secrétaire de la séance.

Date de la convocation :
13 mai 2025

Délibération n°2025-17 :
Admission en non-valeur
- Budget Principal

Sur proposition du Service de Gestion Comptable de Céret qui a communiqué une liste de non-valeur n° 7163580312 du budget Principal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recette du Budget Principal figurant sur la liste annexé n° 7163580312 pour un montant total de 220,89 euros,

- **AUTORISE** le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,
Ont signé au registre tous les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire
Guy METIVIER



Acte rendu exécutoire
Après remise en Préfecture